

→ Organisation de groupes de réflexion à destination de professionnels susceptibles d'intervenir auprès de familles, dont un enfant sera inclus dans un réseau de suivi des enfants vulnérables :

Comment évoquer le handicap en soutenant les parents ?

Comment évoquer l'inclusion dans le réseau de suivi des enfants vulnérables ?

Comment travailler ensemble dans la complexité, voire la divergence de point de vue ?

Comment aider le parent à devenir aidant pour l'accès aux soins de son enfant ?

Comment articuler un réseau de suivi des enfants vulnérables aux critères pédiatriques suffisamment rigoureux avec la réalité sociale et psychique des familles concernées et des professionnels qui les accompagnent ?

→ Organisation de groupes de travail à destination des sages-femmes, en lien avec les réseaux périnataux et les partenaires locaux :

Faciliter le repérage des vulnérabilités maternelles (dont alcoolisations) et faire connaître pour chaque territoire francilien les offres d'orientation disponibles.

Réseau de santé DAPSA
59 rue Meslay
75003 PARIS

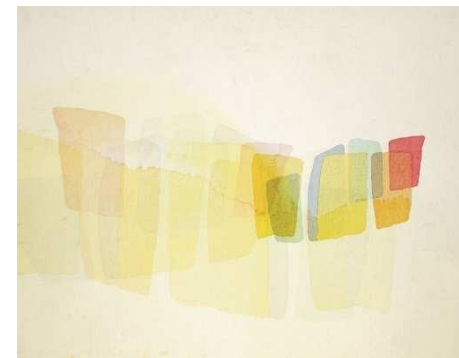
Tél : 01 42 09 07 17

reseau@dapsa.org
www.dapsa.asso.fr

*Accueil téléphonique du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h*

L'équipe

Tommy CAROFF- Directeur
Brigitte DALET - cadre socio-éducative
Stéphanie DETREZ - psychomotricienne
Julie LARGILLIERE - psychologue
Catherine MACHI – cadre socio-éducative
Paula NASTASIE- Pédopsychiatre
Cécile PELTIER – cadre socio-éducative
Rosine REAT - psychologue
Madeline THOMAS – assistante



RESEAU DE SANTE DAPSA

*Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux
Soins Ambulatoires*

**Alcoolisation fœtale
et accès aux soins des nouveau-nés**

Coopération des intervenants

Travaux de concertation

Qui sommes-nous ?

Le Dapsa est un réseau de santé régional dont l'objectif est de **favoriser l'accès aux soins de groupes familiaux de la période prénatale aux trois ans de l'enfant**. Les familles sont incluses quand un ou plusieurs membres du groupe familial ne peuvent accéder ou se maintenir dans le dispositif de soins du fait d'une situation dite complexe.

Cette complexité se caractérise :

- ⇒ Par la combinaison de différents freins à l'accès aux soins (rejet des propositions de soins, non-demande, manque d'assiduité, difficultés à aller vers, difficulté à prendre des décisions, à formuler une demande pour eux-mêmes ou pour l'enfant, troubles relationnels, mobilité géographique ...) ou du fait de difficultés partenariales (manque d'information, manque de connaissance des partenaires potentiels, difficulté dans la construction d'un travail en partenariat, manque de continuité...);
- ⇒ Par le croisement de différentes problématiques cliniques, sociales, psychiques concernant différents membres d'un groupe familial.

Le projet

Ce projet consiste à expérimenter et initier l'inclusion des bébés ayant subi une imprégnation fœtale de substances psychoactives, particulièrement l'alcool, dans les réseaux de **Suivi des Enfants Vulnérables (SEV)** afin que ces enfants bénéficient des bilans de dépistage réguliers de troubles du développement et le cas échéant d'un accès à des soins adaptés.

Si dans certains cas, le diagnostic de syndrome d'alcoolisation fœtale est évoqué très rapidement, conduisant à des propositions de suivi, dans la plupart des cas, l'absence de signes patents rassure tout le monde.

Or les troubles du développement, lorsqu'ils surviennent, ne sont dépistés alors que tardivement, à l'école. On peut considérer que c'est une perte de chance pour ces enfants à qui on n'a pu proposer une prise en charge précoce.

Quand l'inclusion dans un réseau pédiatrique n'est pas possible, le réseau travaille avec les partenaires pour favoriser le maintien de la vigilance autour des situations des enfants concernés.

Au moment de la demande

- *appui aux professionnels intervenant auprès de l'enfant et/ou de sa famille ou des femmes enceintes quand ils ont connaissance d'alcoolisation ;
- *évaluation de la situation (orientations envisagées ou effectives) ;
- *co-élaboration d'un projet d'accès aux soins supportable pour tous ;
- *sensibilisation à l'intérêt du suivi (bilans réguliers, soutien de l'enfant, repérage précoce des éventuelles difficultés, recherche d'orientations adaptées).

Tout au long du suivi

- *faciliter l'adhésion de la famille ;
- *recenser les observations des différents intervenants concernant le développement de l'enfant et l'acceptation du projet par la famille ;
- *travailler avec les familles la compréhension des résultats des bilans et soutenir les compétences des parents pour aider et stimuler leur enfant ;
- *maintenir la vigilance autour de l'enfant et autour de la capacité des familles à s'inscrire dans le temps long que suppose le projet (les difficultés sociales, économiques et psychiques, peuvent engendrer des difficultés à suivre un protocole sur plusieurs années).

Si nécessaire

- *veiller à l'orientation et à l'introduction dans les dispositifs « aval » (CAMSP, CMP, CMPP, consultations spécialisées,...) des enfants dont le bilan révèle le besoin d'un soin.